

La filière demande 200 €/ha de luzerne dans la future Pac

RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

- [luzerne](#)
- [Pac \(politique agricole commune\)](#)
- [paiement vert](#)
- [Pac post-2020](#)



Éric Masset (président de La Coopération agricole Luzerne de France), Philippe Dessertine, économiste. Ce dernier était le grand témoin de ce symposium, remplaçant au pied levé le ministre de l'Agriculture qui s'était désisté lundi soir. © Chantal Urvoy

La luzerne a des atouts tant pour répondre aux attentes sociétales françaises qu'aux besoins alimentaires mondiaux. Tel est le message délivré par la Coopération agricole Luzerne de France lors

de son symposium le 6 février 2020 à Châlons-en-Champagne suivi par plus de 1 100 participants.

Un marché pour les protéines végétales

« Ce symposium a démontré qu'il y a clairement un marché mondial soutenu pour les **protéines végétales** en raison d'une demande mondiale croissante en produits carnés et laitiers due à l'augmentation de la population et de son niveau de vie », a souligné le président de La Coopération agricole luzerne de France, Éric Masset, en conclusion de cette seconde édition du symposium.

Faisant écho à l'intervention de Carole Zakine, d'InVivo, sur les paiements pour **services environnementaux** (PSE), Éric Masset espère que le verdissement de la **future Pac** sera une opportunité. « L'impact très positif de bandes de luzerne non récoltées sur la biodiversité a été démontré scientifiquement dans une étude à grande échelle, assure-t-il. Pour pouvoir l'étendre aux 67 000 ha de luzerne déshydratée de France, il convient de mettre un PSE de 200 €/ha. »

Éric Masset en a profité pour redire l'incompréhension de la filière vis-à-vis de la taxe carbone alors que la luzerne déshydratée stocke plus de carbone qu'elle n'en émet. « Nous réclamons que le secteur des protéines végétales soit déclaré secteur stratégique pour l'Union européenne et qu'il bénéficie d'un traitement protecteur dans l'application de cette directive européenne. »

C. Urvoy